

CT-AC : un ordre du jour indigent

Le comité technique de l'administration centrale (CT-AC) du MAA s'est tenu le 19 septembre 2017. Il était présidé par Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale. La CFDT était représentée par Frédéric Nabucet, Emmanuela Scetbun, Isabelle Vandermeersch et Pierre Jouvanceau.

L'ordre du jour présenté par l'administration était particulièrement... compact : point d'information sur le rattachement de la DPMA au ministère ; point sur l'avancement des travaux en administration centrale ; point sur les départs en *[sic]* retraite en 2016 ; point sur les comptes épargne-temps. Et c'est tout !

Un ordre du jour indigent pour un CT-AC sans envergure ? Sans les nombreuses questions diverses posées par la CFDT, nul doute qu'il eût été épuisé en moins de deux heures. Passant sous silence l'essentiel de ce qui fait l'intérêt de cette instance, l'administration montre ainsi le peu d'importance qu'elle attache au dialogue social et donc, par extrapolation, au personnel travaillant en administration centrale. D'où la déclaration liminaire, elle aussi brève et concise, de la CFDT.

Déclaration liminaire de la CFDT

« La CFDT tient à vous faire part de son étonnement quant à la qualité du dialogue social en administration centrale telle que nous pouvons l'apprécier à travers la réunion de ce CT-AC.

L'ordre du jour qui nous est proposé est d'une insuffisance notable.

La CFDT déplore de devoir demander en questions diverses les sujets qu'elle souhaite voir traités en CT-AC. »

L'essentiel du compte rendu ci-dessous est donc directement lié aux nombreuses questions diverses posées par la CFDT.

Bilan social de l'administration centrale

La CFDT rappelle l'article 37 du décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques, qui stipule que « les comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Ce bilan est établi annuellement. Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose ce service et comprend toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques énumérées à l'article 34. » Le décret 2017-928 du 6 mai 2017 ajoute que le bilan social « décrit l'utilisation du

compte personnel de formation ».

Pour la CFDT, un bilan social spécifique doit être établi pour l'administration centrale, ce qui n'est pas fait à ce jour. Ce bilan doit comprendre un certain nombre d'indicateurs (arrêté du 23 décembre 2013).

Les arguments de l'administration pour refuser d'établir ce document choquent le bon sens. Comment peut-on avoir une vue d'ensemble sur l'administration centrale en l'absence d'un document de référence centralisant les informations ? Par exemple, présenter les départs en retraite sans connaître les structures par âge de la population n'a pas de sens !

La secrétaire générale a cependant admis qu'une vue d'ensemble sur l'administration centrale n'était pas peine perdue. Elle accepte le principe d'une restitution de ces informations au prochain CT-AC de fin 2018.

L'ordre du jour du prochain CT-AC devrait donc comporter :

- le bilan social simplifié de l'administration centrale (effectifs et répartition selon les programmes et les secteurs d'activités, pyramides des âges, temps de travail, résultats des concours et examens, action en faveur des agents handicapés, départs à la retraite, formation, accompagnement des agents, primes versées en administration centrale) ;
- le bilan simplifié du CHS-CT d'administration centrale

(risques psycho-sociaux, médecine de prévention, accidents du travail...).

Remplacement progressif du logiciel de gestion des ressources humaines Agorha

Le logiciel de gestion des ressources humaines actuellement en place (Agorha) devrait être remplacé à l'horizon 2019 par le logiciel RenoiRH déjà en place dans quatre autres ministères. Le déploiement de RenoiRH se fera progressivement avec un accompagnement et des formations spécifiques pour les agents des bureaux de gestion. Agorha ne sera plus développé, mais il sera maintenu pour certains actes de gestion spécifique non pris en charge par RenoiRH.

La CFDT a posé la question du développement des modules de gestion propres au MAA, notamment la gestion des corps enseignants. L'administration a affirmé que cette dimension primordiale a bien été prise en compte.

Évolution de l'informatique de proximité

L'administration souhaite développer trois axes :

- axe 1 : amélioration des outils du quotidien. Prévu sur 2 ans, ce plan concerne les outils collaboratifs, le VPN, le déploiement des accès à distance pour les interventions du BIP, l'automatisation des mises à jour de logiciels ;

- axe 2 : accompagnement préventif reposant sur la poursuite de la politique de tutoriels instaurée en 2016 (par exemple : comment changer son mot de passe) ;
- axe 3 : mise en place d'une plate-forme téléphonique via un prestataire, avec numéro d'appel unique et plages horaires élargies.

Bilan de la politique d'impression mise en place en 2010

L'analyse conduite en 2010 mettait en évidence des moyens surdimensionnés et sous-exploités (imprimantes individuelles trop nombreuses, multiplicité des modèles de consommables...), une méconnaissance des coûts d'impression par service, trop de dépenses en consommables et en papier.

L'administration s'était alors orientée vers un marché interministériel de location de copieurs. Cela a permis de réduire de moitié les coûts totaux d'impression pour l'administration centrale, passant de 720 000 € en 2010 à 361 000 € en 2016.

L'administration constate cependant que le matériel n'est utilisé qu'à 40% de sa capacité (20% en 2010) ; elle souhaite optimiser l'utilisation du matériel à 60%. La CFDT demande si cette optimisation passera par la réduction du nombre d'EMF (équipements multifonctions), comme certains bruits de couloir

le laissent entendre. L'administration affirme qu'il n'y aura pas de réduction, mais une meilleure adéquation matériel-besoins, la capacité de chaque appareil étant adaptée à la volumétrie réelle d'utilisation.

Point sur les nouvelles règles de calcul des tarifs de restauration pour les contractuels d'administration centrale.

En 2014, la CFDT avait obtenu une adaptation des tarifs du restaurant administratif (Auri) pour les contractuels d'administration centrale. Ces tarifs reposant sur l'échelonnement indiciaire, cette adaptation visait à ne pas pénaliser les contractuels dont la rémunération ne comprend pas de primes.

Estimant qu'une révision de ce tarif spécifique pourrait être envisagée, la CFDT a demandé un bilan du coût de la mesure depuis 2014.

N'ayant réalisé ni chiffrage ni simulation, l'administration renvoie ce sujet à l'ordre du jour du prochain CT-AC...

Travaux : principales informations

– site de Barbet-de-Jouy : les travaux ont été achevés ; reste en suspens une discussion avec l'architecte des Bâtiments de France pour les huisseries extérieures de la façade Varenne. Le parking réouvrira en fin d'année. Pour le restaurant

administratif, l'accès handicapés (élevateur) sera fonctionnel en fin d'année.

– site de Lowendal : livraison des travaux fin 2017 et réemménagement des agents de la DGER, actuellement sur le site de Maine, en janvier 2018.

– site de Vaugirard : les travaux sont terminés. Le remplacement de la signalétique est en cours.

– site de Varenne : les travaux des bâtiment C,D et E débuteront en 2018. La rénovation des huisseries se poursuit au 4e étage du bâtiment A. La salle Gambetta va être rénovée ainsi que l'accueil général du ministère, notamment pour l'accès handicapés.

– salles de réunion : une réflexion va être lancée sur l'équipement de ces salles (vidéo-projecteurs, réseaux, visio-conférence...).

Modification des conditions d'accès au ministère

Le déploiement des nouveaux badges d'accès au ministère va débuter d'abord sur le site de Barbet-de-Jouy, début octobre, avec mise en place d'un double badge jusqu'à la fin de l'année, puis passage à un badge unique (y compris pour l'accès au restaurant administratif) début 2018.

Pour les sites de Varenne et Vaugirard, la mise en place du

nouveau badge unique se fera également en janvier 2018.

Retour de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) au ministère

Cette ancienne direction du ministère de l'Agriculture, incorporée au ministère de l'Écologie en juillet 2012, est revenue au sein du MAA le 24 mai 2017. Elle compte 80 agents de 10 corps différents, appartenant à l'un ou l'autre des deux ministères.

Pour des raisons pratiques, elle restera physiquement installée à La Défense ; elle continuera d'être gérée temporairement par le MTES jusqu'à son transfert total de gestion au MAA en janvier 2018.

À noter qu'un CT-AC spécial aura lieu le 28 novembre pour présenter les textes d'organisation de la DPMA.

N'hésitez pas à [nous contacter](#) !